



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E93008

VALABLE JUSQU'AU 29/09/2027

ÉDITÉ LE

29/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2009

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 01/01/2015
7 000

Raison sociale : AGENCE REGIONALE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT

Sigle : ARPAH

3 AVENUE DU PRESIDENT KENNEDY
59310 ORCHIES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DOUAI

Téléphone : 06 37 49 02 38

Fax : 03 27 92 51 46

Siret : 510 435 316 00037

Portable :

Code NACE : 4332A

Site Internet :

Numéro caisse de congés payés : 56620-T

E-mail : contact@arpah.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

Responsabilité légale :

SMABTP 124400-001650378/5

GIACHETTI ALESSANDRO PRÉSIDENT / GIACHETTI ALESSANDRO PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 124400-001650378/5

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3143	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	28/08/2024
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	30/09/2025
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	08/11/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	27/08/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Fenêtres de toit	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	08/11/2023
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	03/12/2025
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	08/11/2023
<input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas sur local non chauffé	03/12/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.